

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ZEREX™ ORIGINAL  
Liquide de Refroidissement Antigel

Code du produit : 893967

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Valvoline Canada Corp

Adresse : 905 Winston Churchill Blvd  
Mississauga ON L5J 4P2  
Canada

Téléphone : 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

Adresse e-mail : SDS@valvolineglobal.com

Numéro d'appel d'urgence : +1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Reins)

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

:

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
ethane-1,2-diol	éthanediol	107-21-1	$\geq 80 - < 100$ *
2,2'-oxydiethanol	2,2'-oxybiséthanol	111-46-6	$\geq 1 - < 5$ *
Borates, tetra sodium salts, pentahydrate	tétraborate de disodium, pentahydrate	12179-04-3	$\geq 0.1 - < 1$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

		Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
		Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
		Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
		Enlever les lentilles de contact.
		Protéger l'oeil intact.
		Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
		Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
		Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
		Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
		Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
		Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
		Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Nocif en cas d'ingestion.
		Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
		Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
		Aucun symptôme connu ou attendu.
Avis aux médecins	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
		Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

---

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de	Paramètres de	Base
------------	---------	---------	---------------	------

		valeur (Type d'exposition)	contrôle / Concentration admissible	
ethane-1,2-diol	107-21-1	(c)	100 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Total, seulement aérosol)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		STEL (Total, seulement aérosol)	20 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		C (Total, seulement aérosol)	100 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		P (vapeur et brouillard)	50 ppm 127 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable, Aérosol uniquement)	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Borates, tetra sodium salts, pentahydrate	12179-04-3	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	3 ppm	CA AB OEL
		VEMP (poussière inhalable)	2 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (poussière inhalable)	6 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Inhalable) (Borate)	2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		STEL (Inhalable) (Borate)	6 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable) (Borate)	2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable) (Borate)	6 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

---

Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	liquide
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 111 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

---

Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.1205 gcm <sup>3</sup> (15.6 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Matières incompatibles	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 510.95 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

#### **ethane-1,2-diol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

**2,2'-oxydiethanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Humain): Prévu 1,120 mg/kg  
Organes cibles: Reins

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

**Borates, tetra sodium salts, pentahydrate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,200 - 3,400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**ethane-1,2-diol:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**2,2'-oxydiethanol:**

Résultat : Légère irritation passagère

**Borates, tetra sodium salts, pentahydrate:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**ethane-1,2-diol:**

Résultat : Légère irritation passagère

**2,2'-oxydiethanol:**

Résultat : Légère irritation passagère

**Borates, tetra sodium salts, pentahydrate:**

Résultat : Légère irritation passagère

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**2,2'-oxydiethanol:**

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Composants:**

**Borates, tetra sodium salts, pentahydrate:**

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle  
- Evaluation et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

**Composants:**

**ethane-1,2-diol:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Reins  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### ethane-1,2-diol:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

##### 2,2'-oxydiethanol:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Borates, tetra sodium salts, pentahydrate:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

#### **Potentiel de bioaccumulation**

#### Composants:

##### ethane-1,2-diol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1.36

##### 2,2'-oxydiethanol:



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1.47  
octanol/eau

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique : Donnée non disponible  
supplémentaire

**Potentiel de réchauffement planétaire**

**Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de  
la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**

**Composants:**

**octamethyltrisiloxane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 1.17  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0.325  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0.093  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0.019 a  
Efficacité radiative: 0.06 Wm<sup>2</sup>ppm  
Information supplémentaire: Composés divers

**decamethylcyclopentasiloxane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 1.04  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0.289  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0.082  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0.016 a  
Efficacité radiative: 0.098 Wm<sup>2</sup>ppm  
Information supplémentaire: Composés divers

**octamethylcyclotetrasiloxane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 2.66  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0.739  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0.211  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0.027 a  
Efficacité radiative: 0.12 Wm<sup>2</sup>ppm  
Information supplémentaire: Composés divers

**dodecamethylcyclohexasiloxane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0.51  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0.142  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0.04  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0.011 a  
Efficacité radiative: 0.086 Wm<sup>2</sup>ppm  
Information supplémentaire: Composés divers



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- Produits chimiques PBT  
Canadiens** : Ce produit contient les composants suivants listés dans LIS qui sont classés comme Persistants, Bioaccumulables et Toxiques (PBT) dans LCPE:



**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**  
ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

**NPRI Composants** : octamethyltrisiloxanedecamethylcyclopentasiloxaneoctamethylcyclohexasiloxanedodecamethylcyclohexasiloxane  
ethane-1,2-diol  
sodium nitrate  
methanol

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)  
AICC : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS  
ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**Listes canadiennes**

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

**Inventaires**

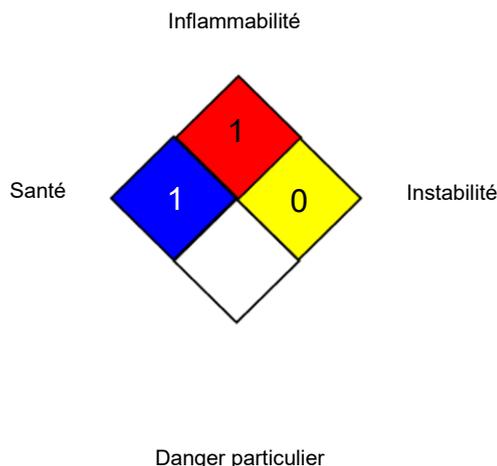
AICC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Information supplémentaire**

**NFPA 704:**



**HMIS® IV:**

<b>SANTE</b>	*	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITE</b>		<b>1</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>		<b>0</b>

Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimales et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "\*" représente un danger chronique tandis que le "/" représente l'absence de danger chronique.

**Texte complet pour autres abréviations**

- ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
- CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
- CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
- CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
- ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
- ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
- CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
- CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
- CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle
- CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
- CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme
- CA BC OEL / C : limite du plafond
- CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
- CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée
- CA QC OEL / P : Plafond

AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ ORIGINAL Liquide de Refroidissement  
Antigel

Version: 1.0

Date de révision: 08/18/2025

Date d'impression:  
09/17/2025

laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/18/2025  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR

Informations internes : 000000139197